



VILLE DE ST DIONISY

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Dossier à envoyer ou déposer rempli et signé à l'adresse suivante :

Mairie de St DIONISY
1-3 route de Calvisson
30980 ST DIONISY

Avant le 15 février 2021

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du dossier : N°

Nom de l'association :

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la ville de ST DIONISY. Il concerne le fonctionnement général de l'association. Il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.

Le dossier comporte 5 parties :

– **Partie 1 : Présentation de votre association**

– **Partie 2 : Budget prévisionnel de votre association**

– **Partie 3 : Attestation sur l'honneur**

Cette fiche permet au représentant légal de l'association de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

– **Partie 4 : Activités de l'association et organisations pour 2020**

– **Partie 5 : Pièces à joindre**

– **Partie 6 : Informations pratiques**

Pour recevoir la subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET et d'un numéro de récépissé en préfecture qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite.



1. Informations générales

Nom complet de votre association:

Objet :

.....

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :@.....

Site internet

Numéro SIRET :

✓ Si vous ne disposez pas de ce numéro, veuillez consulter les pages 8 et 9.

Déclaration en préfecture le :

A : (préciser la ville)

Date de publication au Journal Officiel :

Adresse de correspondance, si différente :

.....

Code postal : Ville :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (nom complet) :

.....

.....

Président de l'association

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :@.....

Trésorier de l'association

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :@.....

Secrétaire de l'association

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Courriel : jpierrebosquier@orange.fr.....

Moyens humains de l'association

Nombre d'adhérents : Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles :
(Un bénévole est une personne qui contribue à l'activité de l'association de manière non rémunérée)Nombre de volontaires :
Volontaire : personnes engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex. : contrat civique)

Nombre total de salariés :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés (en euros) :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? OUI NON



2. Budget prévisionnel de l'association

Début de l'exercice : Fin de l'exercice

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 – Achats		70 –Vente de produits finis, prestation de services, marchandises	
Achats d'étude et de prestations de services		Prestation de service	
Achats non stockés de matières et de fourniture		Vente de marchandises	
Fourniture non stockable (eau, énergies)		Produit des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61- Services extérieur		74 – Subvention d'exploitations	
Sous-traitance générale		Etat	
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		-	
Documentation		Département(s)	
Divers		-	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et Honoraires /		Commune(s)	
Publicité, publication		-	
Déplacements et missions :		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur les rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

L'association sollicite une subvention de€



3. Activités de l'association et organisations pour 2021

Etes-vous prêt à vous investir pour le village dans le cadre de manifestations :

oui - non

Si oui : suivant les demandes et manifestations proposées

Manifestations organisées par l'association

.....
.....

Activité régulière sur le village ;

.....

4. Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) ;

.. représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :

.

Banque ou Centre :

Domiciliation :

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, à le

Signature du représentant(e) légal(e)

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.



5. Pièces à joindre à votre dossier

Vous devez joindre :

- ✓ Vos statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire, si vous ne les avez jamais fournis ou si vous les avez modifiés
 - ✓ La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du Conseil, du bureau, ...)
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal
 - ✓ Le dernier rapport annuel d'activité,
 - ✓ Le compte rendu de la dernière assemblée générale
 - ✓ Les comptes approuvés (bilan) du dernier exercice clos
 - ✓ Dans le cadre d'organisation d'évènement(s) joindre le bilan financier
-



6. Informations pratiques

Le numéro SIRET est indispensable si :

1/ Votre association est employeur de personnel salarié

L'inscription dans le répertoire SIRENE doit alors être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) de l'URSSAF à laquelle sont versées les cotisations. Il transmettra la demande à l'INSEE qui procédera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.

2/ Votre association exerce des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés

L'inscription doit alors être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) du centre des impôts auprès duquel sont faites les déclarations de chiffre d'affaires ou de bénéfices. Il transmettra la demande à l'INSEE qui procédera à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification.

3/ Votre association reçoit des subventions ou des paiements en provenance de l'Etat ou des collectivités territoriales

L'inscription doit alors être demandée directement à l'INSEE. Si vous vous trouvez dans cette situation, vous adresserez à la direction régionale de l'INSEE dont vous dépendez géographiquement, la copie des statuts de votre association et le récépissé de la déclaration à la préfecture, afin que votre demande puisse être instruite.

Voici les coordonnées du Centre Régional pour le Languedoc Roussillon :

Direction Régionale de l'INSEE
274, allée Henri II de Montmorency
34064 MONTPELLIER cedex 2

Plus d'information sur le site internet <http://www.insee.fr>

7. Informations légales

- L'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit même si les conditions légales sont remplies par le demandeur.
La décision d'attribution appartient à la seule autorité publique. Ce document n'engage en rien la commune pour l'octroi d'une éventuelle subvention.
- Vos droits conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande de subvention. La Commune est la responsable du traitement qui relève d'une mission d'intérêt public. Ce traitement s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant : article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, article 3211.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), articles 94 à 97 et

103 à 115 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRE). Les destinataires des informations en fonction de leurs missions sont :

- le service instructeur de la commune
- Le Maire, l'adjointe déléguée à la vie associative
- La trésorerie de Sommières.

Les données sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction du dossier. Le défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre demande. Les données enregistrées sont conservées pour une durée conforme aux prescriptions des Archives Départementales. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le règlement européen. Vous pouvez exercer ces droits en justifiant de votre identité, en écrivant à la mairie. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr). Par ailleurs, la commune pourra être amenée à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'informations institutionnels



Demande type à adresser à l'INSEE

Nom de l'association
Nom du Président
Adresse
CP VILLE

St Dionisy, le

Le Président de l'association.....

A

Monsieur le Directeur Régional de
l'INSEE
Région Languedoc Roussillon

Objet : Délivrance du N° SIRET

Monsieur le directeur régional,

Le service d'information de l'INSEE me fait savoir que votre service a compétence pour immatriculer notre association au répertoire des entreprises et des établissements SIRENE et délivrer le n° SIRET, permettant ainsi à notre association de recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les pièces qui vous sont nécessaires :

- une photocopie du récépissé délivré par la préfecture lors de la déclaration,
- une photocopie des statuts présentant l'objet de l'association,
- une photocopie de l'extrait paru au journal officiel.

Par ailleurs, je vous précise qu'à ma connaissance, notre association ne dispose pas de n° SIREN.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur régional, à l'expression de mes salutations distinguées.